



Soucieux de garantir l'égalité des chances, l'AFMAÉ vous accompagne en tant qu'apprenant en situation de handicap pour faciliter votre parcours de formation. Chaque année, nous accueillons des personnes avec divers types de handicaps (moteur, mental, cognitif, etc.) et prenons en compte les spécificités de chaque situation lors des formations. Nos centres de formation et nos plateaux techniques sont équipés des aménagements nécessaires pour vous recevoir.

Le formulaire d'inscription, disponible sur notre site internet, vous permet de signaler vos besoins spécifiques dès la phase de recrutement. Ce formulaire est ensuite transmis au service Sourcing et au référent handicap, qui mobilisent les ressources nécessaires pour vous accompagner.

A. Qui m'accompagne ?

Vous disposez au sein de l'AFMAÉ d'un Référent Handicap, placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié, accompagné par l'équipe pédagogique afin que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Son rôle est de vous apporter des réponses personnalisées et adaptées à vos besoins et à votre situation pour vous permettre de réussir votre apprentissage.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques au sein de l'AFMAÉ, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

- **RQTH** : Délivré par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques.

- **PPS** : Délivré par la MDPH. Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

Lors de votre RDV avec notre référent handicap, ce document vous sera demandé et sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin.

B. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- **Quand parler de mon handicap ?**

À tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap. Vous pouvez vous adresser au service coordination pédagogique et éducative, au formateur référent de votre classe.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il vous suffit de lui envoyer un mail à l'adresse suivante : referent.handicap@afmae.fr

Dès que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre scolarité.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.



- **Comment est adaptée ma formation ?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous un plan d'accompagnement personnalisé pour répondre à vos besoins. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier (ex. : accès aux locaux, matériel adapté, temps supplémentaire).

- **Formation et sensibilisation de l'équipe pédagogique**

Nos formatrices, formateurs et le personnel administratif sont formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Nous sensibilisons l'ensemble des apprenants à la diversité et à l'inclusion pour favoriser un environnement bienveillant et solidaire.

- **Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute, de même que notre équipe pédagogique, si vous en ressentez le besoin.

Ils suivent votre évolution et assurent une liaison entre vos intervenants et les différents services.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

C. Contact pour la construction du dossier

Pour toute question ou assistance concernant la construction de votre dossier, veuillez contacter notre référent handicap :

Email : referent.handicap@afmae.fr

LISTE DES INTERLOCUTEURS POUR LES PSH

Organisme	Site internet	Contact	Profil concerné
MDPH Val d'Oise	www.mdph.valdoise.fr	01 34 25 16 50	Tous demandeurs
MDPH Seine et Marne	www.mdph77.fr	01 64 19 11 40	Tous demandeurs
MDPH Paris	handicap.paris.fr	01 53 32 39 39	Tous demandeurs
MDPH Val de Marne	https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph	01 43 99 79 00	Tous demandeurs
MDPH Essonne	https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/la-mdph	01 60 76 11 00	Tous demandeurs
MDPH Yvelines	https://www.yvelines.fr/fiche/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-78/	0 801 801 100	Tous demandeurs
AGEFIPH Île-de-France	https://www.agefiph.fr/ile-de-france	0 800 11 10 09	Tous demandeurs du secteur privé (employeurs, alternants, salariés, demandeurs d'emploi)
FIPHFP	https://www.fiphfp.fr/	01 58 50 99 33	Fonctionnaires et employeurs publics
Cap Emploi 75 (Paris)	https://www.capemploi75.org/	01 44 52 40 60	Demandeur d'emploi
Cap Emploi 92 (Hauts-de-Seine)	https://www.capemploi92.org/	01 42 53 78 78	Demandeur d'emploi
Cap Emploi 93 (Seine-Saint-Denis)	https://www.capemploi93.org/	01 48 19 88 60	Demandeur d'emploi
Cap Emploi 94 (Val-de-Marne)	https://www.capemploi-94.com/	01 45 13 28 90	Demandeur d'emploi